

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DE :

**DIRECTEURS DES SERVICES**

DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

**- 2022**

---

**CONCOURS 3EME**

**VOIE**

**Épreuve écrite d'admissibilité** : Etude d'un cas concret permettant d'apprécier l'expérience professionnelle d'encadrement dans le domaine de l'action éducative ou sociale du candidat.

**(durée : 3 heures – coefficient : 1)**

**NB** : Il convient de ne faire figurer dans votre réponse aucune identification, aucun signe distinctif, ni sur la feuille principale ni sur les intercalaires éventuels (nom, initiales, signature, indications de lieux, de services, même fictifs, ...) conformément au principe d'anonymat. Toute copie remise en contradiction avec ces instructions est passible de nullité.

## Sujet 3<sup>ème</sup> voie – concours des directeurs de service 2022

Le 1er septembre, vous êtes nommé directeur/directrice d'un centre éducatif fermé de 12 places pouvant accueillir des mineurs, garçons et filles, âgés de 16 à 18 ans. L'établissement doit ouvrir le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Le directeur territorial/la directrice territoriale vous informe que le site d'implantation du CEF est définitivement retenu et que l'établissement a été livré pendant l'été. Les locaux sont donc conformes et prêts à accueillir les premiers mineurs. Le CEF se trouve dans une commune de 1.000 habitants et une association de riverains s'est créée dès le démarrage du projet en opposition à son implantation sur la commune.

Le directeur territorial/la directrice territoriale vous remet un tableau présentant la situation des recrutements en cours (annexe 1). Vous avez une autorisation de recrutement pour l'ensemble des postes restés vacants à l'issue de la mobilité des titulaires.

Dans une note, le directeur territorial/la directrice territoriale vous demande par ailleurs :

1/ de préciser comment vous comptez élaborer le projet d'établissement et de dresser les grandes lignes que ce dernier comportera ;

2/ de proposer un plan d'action visant à préparer l'ouverture du centre éducatif fermé dans les meilleures conditions ;

3/ de lui indiquer les modalités d'organisation du premier comité de pilotage associant le maire, les partenaires locaux, les forces de l'ordre et l'autorité judiciaire.

### Annexe 1

<b>Fonctions</b>	<b>Statut</b>	<b>Date d'arrivée</b>	<b>Observations</b>
Directeur	Titulaire	1.09.22	Sortant(e) de formation
RUE 1	Titulaire	1.09.22	Expériences en services de milieu ouvert
RUE 2	Contractuel	1.10.22	Expériences en MECS Maison d'enfant à caractère social
Educateur	Titulaire	1.09.22	Sortant de formation
Educateur	Titulaire	1.09.22	Sortant de formation
Educateur	Titulaire	1.09.22	Sortant de formation, en congé maternité jusqu'en février
Educateur	Titulaire	1.09.22	Sortant de formation
Educateur	CDD 1 an	1.09.22	Educatrice spécialisée
Educateur	CDD 2 ans	1.09.22	Educateur spécialisé
Educateur	CDD 2 ans	1.09.22	Educatrice spécialisée
Educateur	CDD 8 mois	1.01.23	Educateur spécialisé
Educateur	CDD 1 an	1.09.22	Moniteur éducateur
Educateur	CDD 8 mois	1.01.23	Educateur spécialisé
Educateur	CDD 8 mois	1.01.23	Educatrice spécialisée

Educateur	CDD 2 ans	1.01.22	Educateur sportif
Educateur	PV <sup>1</sup>		
Educateur	PV		
Educateur	PV		
Educateur	PV		
Enseignant Education Nationale	Titulaire de l'Education nationale		MAD <sup>2</sup> au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
Infirmier	PV		
Psychologue	PV		
Agents Technique cuisine	Titulaire	01.12.22	Venant de l'Education nationale
Agent Technique cuisine	PV		
Agent Technique maintenance		01.12.22	Venant du Ministère de l'Intérieur
Agent technique polyvalent	PV		
Adjoint administratif		01.12.22	Venant de la PJJ

---

<sup>1</sup> RUE: responsable d'unité éducative

<sup>2</sup> PV : poste vacant

<sup>3</sup> MAD : mise à disposition